

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE
 MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE YERMENONVILLE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE HOUX
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GALLARDON
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHAMPSERU
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BLEURY ST SYMPHORIEN
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BAILLEAU ARMENONVILLE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPH
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE YMERAY
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GAS
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ECROSNES

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

COM COM PORTES EURELIEN REGIE YMERA

Prélèvement	00123065	Commune	YMERAY
Unité de gestion	0469 COM COM PORTES EURELIEN REGIE YMERA	Prélevé le :	vendredi 28 juin 2024 à 09h03
Installation	TTP 001835 MONTGRAND	par :	ELA
Point de surveillance	P 0000003641 SP DE MONTGRAND	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APRES TRAITEMENT		

Analyses laboratoire

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : PFAS

Code SISE de l'analyse : 00129010

Référence laboratoire : LSE2406-25565

SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)

Acide perfluorobutanoïque	0,003	µg/L				
Acide perfluorodécane sulfonique	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro-décanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,001	µg/L				
Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoroheptanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluorohexanoïque	<0,002	µg/L				
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro-nonanoïque	<2	µg/L				
Acide perfluoro-octanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoropentanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro tridécane sulfonique (PFTrDS)	<0,005	µg/L				
Acide perfluoro tridécanoïque (PFTrDA)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro undécane sulfonique (PFUnDS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro undécanoïque (PFUnA)	<0,001	µg/L				
Acide sulfonique de perfluorooctane	<0,001	µg/L				
Perfluorobutane sulfonate	<0,001	µg/L				
Perfluorohexane sulfonate	<0,001	µg/L				
Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	0,003	µg/L		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00123065)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 5 septembre 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE